



A Trémolat, le 24 mars 2020.

Association des Maires Ruraux de
Dordogne
M. Alain Castang
Président

Monsieur le Président,

Il faut manger des produits frais et locaux ! Tel était le cri d'alarme du ministre de l'Agriculture il y a quelques jours. Et aujourd'hui, le Gouvernement interdit les marchés alimentaires.

Le décret publié le 23 mars 2020 annonce que « la tenue des marchés, couverts ou non et quel qu'en soit l'objet, est interdite. Toutefois, le représentant de l'État dans le département peut, après avis du maire, accorder une autorisation d'ouverture des marchés alimentaires qui répondent à un besoin d'approvisionnement de la population si les conditions de leur organisation ainsi que les contrôles mis en place sont propres à garantir le respect des dispositions de l'article 1er et de l'article 7. »

Il précise bien que les marchés peuvent être maintenus dans la mesure où ils garantissent la sécurité sanitaire. De nombreux maires ont maintenu les marchés sur leur commune la semaine dernière en respectant les distances de sécurité entre les personnes. Il est important de pouvoir maintenir les lieux de vente des producteurs qui contribuent à l'approvisionnement alimentaire de la population et qui sont pour de nombreuses exploitations leur unique source de revenu.

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès des Maires ruraux du département en faveur de leur maintien.

Certain de l'attention portée à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Eric Chassagne

Président de la CR24-Mouvement Paysan

Coordination Rurale de Dordogne – Mouvement Paysan

“Bourg” 24510 TREMOLAT - Tel : 07 86 84 51 43 – Mail : eric.chassagne@wanadoo.fr

Site : www.coordinationrurale.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes/

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes